« Le bénévolat ailleurs… » : la situation en Italie.

Eliane Goudet
Dominique Thierry

Juillet 2006

I-LA NOTION DE TIERS SECTEUR

1-TOUR D'HORIZON

Le développement du troisième secteur remonte aux années 1970.
Ce terme a d'ailleurs été introduit en France à peu près à la même époque, largement sous l'impulsion de l'Europe, pour différencier ce secteur du secteur public et du secteur marchand. Mais il semblerait qu'en Italie l'émergence effective de ce tiers secteur institué soit plus récente, comme sphère spécifique à part entière.

Il est lié à l'évolution de la Société. On observe alors :

-un souci de *participer*, exprimé par les classes moyennes,

-un changement dans les besoins et les attentes des citoyens qui sont à satisfaire pour une meilleure qualité de vie,

-une transformation significative dans les relations entre l'Etat et les citoyens, ceux-ci s'investissant davantage pour répondre aux besoins de la Société.

Tous ces facteurs, en convergence, déclenchent un processus d'innovation sociale et organisationnelle.

A un moment où de grandes réformes sociales voient le jour, des structures bénévoles (volontariato) collaborent avec les services publics, parfois s'y substituent, au regard de problèmes sociaux tels ceux qui touchent les jeunes, la dégradation des banlieues, la fracture de l'unité familiale, l'apparition des nouveaux pauvres.

La participation à la vie de la communauté est perçue comme un moyen pour les citoyens de se réaliser et le bénévolat, qui est un levier de participation aux affaires de la communauté, devient générateur de futures organisations du troisième secteur (par exemple, les coopératives sociales sont issues, en grande partie, de l'expérience bénévole).
Le bénévolat connaît un essor important dans les années 1980.

L'histoire montre qu'au fil du temps, le bénévolat a connu des transformations, mais ses valeurs fondamentales de *solidarité* et de *gratuité* ont perduré.

Les premières formes organisées du bénévolat remontent au 13ème siècle avec la « Confraternité de la Miséricorde ».
Elles se sont affirmées et développées au cours du 19ème siècle avec l'expansion des « Gruppi del Volontariato Vicenziana » et celle d'autres groupes qui expriment les préceptes de la doctrine sociale de l'Eglise.

Dans la deuxième moitié du 19ème siècle, à côté de ces organisations, d'autres formes de solidarité citoyenne, basées sur les valeurs du socialisme, sont apparues : l'Assistance Publique, la Société du Secours Mutuel, la Maison du Peuple.

Par la suite, le bénévolat a connu une phase de transition :

Il est passé d'un rôle traditionnel de charité à celui de prévention et de promotion sociale.

Parmi les facteurs qui ont contribué à ce changement, sont à citer :

-le renouvellement de l'Eglise post conciliaire,

-en 1973, l'institution Caritas dont l'un des objectifs est la promotion du bénévolat et qui a organisé à Naples, en 1975, la première conférence réunissant toutes les organisations bénévoles (Son thème était « bénévolat et promotion humaine »).

-en 1978, la coordination du secteur bénévole réalisée par la création de « Mouvement du Bénévolat Italien » et ses conventions.

(Celles-ci avaient pour objet « le bénévolat en Toscane ». Celle de Viarregio, en 1980, a été capitale car elle a permis de prendre conscience de la connotation politique du bénévolat).

C'est en 1980 que l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis du bénévolat a basculé. Non seulement il a été reconnu que le bénévolat constituait une ressource complémentaire, mais aussi que le bénévolat fournissait une importante contribution aux politiques publiques.

2-LE TROISIEME SECTEUR ET SES COMPOSANTES :

Le troisième secteur se compose d'une *« galaxie »* d'organisations très diversifiées.
Elles ont pour dénominateur commun le fait d'être des organisations « *privées à but non lucratif*, visant dans leurs différents secteurs d'activités *l'utilité sociale et la solidarité, la participation directe des citoyens, la fourniture de services et la redistribution des ressources »*.

Aujourd'hui, globalement parlant, toutes formes de participation confondues,
Selon certaines estimations, environ 4 millions de citoyens italiens s'impliquent dans une « *solidarité active »* soit autour de 7 à 8% de la population.

Il n'existe pas de structure juridique couvrant l'ensemble du troisième secteur ; mais des lois ont été promulguées, définissant 5 catégories :

1-les ONG,
2-**les organisations bénévoles (loi cadre)**,
3-les coopératives sociales,
4-les fondations d'origine bancaire,
5-les associations de promotion sociale,
Soit **5 sous-ensembles,** ayant chacun ses propres modes de fonctionnement.

Le parti pris de reconnaître le troisième secteur à travers des entités spécifiques est unique en Europe.

Si d'un côté ce choix illustre la volonté de reconnaître la singularité de chacune de ces entités, de l'autre il n'aide pas à clarifier ce qui compose le troisième secteur et les moyens nécessaires qui s'ensuivent pour sa mise en œuvre.

C'est pourquoi certains proposent qu'un seul texte définisse le secteur à but non lucratif et les critères de sa reconnaissance.

(Actuellement le troisième secteur reste soumis à un système d'impôt qui peut conduire à la dérive vers des entités fictives).

Notons qu'en 1997, une commission parlementaire a été créée pour analyser le troisième secteur.
Ses travaux, publiés en février 2001, ne clarifient pas la définition du troisième secteur, pas plus que la loi de novembre 2000, dont l'article 5 traite du rôle du troisième secteur.

Les auteurs de récentes études s'accordent sur 5 points qui profilent, selon eux, toute organisation appartenant au troisième secteur :

1-elle ne distribue pas de profits,
2-elle est de nature juridique privée,
3-elle jouit d'un statut,
4-elle agit en toute indépendance,
5-elle fonctionne en bénéficiant d'un « quota » de travail bénévole (même si ce travail ne concerne que ses dirigeants).

II-LES ORGANISATIONS BENEVOLES

Comme il vient d'être précisé, les organisations bénévoles forment un sous-ensemble au sein des organisations à but non lucratif et compte tenu de la définition italienne, cette notion est beaucoup plus restrictive que la notion d'association française.

Dans ce contexte, il convient d'avoir à l'esprit quelques définitions[1] et de souligner plusieurs observations concernant les statistiques actuellement disponibles sur le bénévolat en Italie.

■ DEFINITIONS

Bénévolat :

Bien qu'il n'y ait pas de définition du bénévolat, il est communément admis que l'on peut entendre par bénévolat l'exercice d'une activité librement consentie et gratuite dans le cadre d'une organisation.
Sa pratique se caractérise par une forte tendance à la hausse et un mouvement se dessine, depuis quelque temps, vers un bénévolat individuel, concernant des groupes informels, qui se traduit par des dons de temps et d'argent.

Organisation bénévole :

Une organisation bénévole est un groupe constitué qui possède une identité et jouit de son autonomie. Ses activités sont sous-tendues par un esprit de solidarité. Les bénévoles en sont les piliers : ils déterminent les objectifs à atteindre et sont les principaux responsables des décisions prises.
Depuis 1996, une organisation bénévole peut, à sa convenance, procéder à son inscription auprès des registres régionaux, selon une procédure définie.

[1] (1) Il est à noter que le même mot « volontariato » désigne à la fois le bénévolat et le volontariat, deux termes qui, en français, désignent des entités tout à fait différentes (les Italiens, comme les Français, avant l'important travail mené par France Bénévolat, traduisaient littéralement le terme anglais « volunteer »).

Cet enregistrement est obligatoire pour prétendre à l'obtention de fonds de l'Etat ou des Régions.
(A noter qu'il n'existe pas de registre national et que les registres régionaux sont placés sous la responsabilité des autorités régionales).

Bénévoles :

En conséquence de ce qui est défini ci-dessus, le bénévole ne reçoit pas d'argent en contrepartie de son travail (mais il peut être remboursé de frais engagés pour l'Organisation), ses activités sont librement consenties et visent une meilleure qualité de vie. Il est un des acteurs qui agissent dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens.

■ STATISTIQUES

Comme le font apparaître les données qui suivent, le taux de bénévolat « institué » serait très nettement inférieur à celui de la France et des pays de l'Europe du Nord. Comme on n'a pas le sentiment d'une moindre solidarité, ou à l'inverse d'un poids plus grand de l'exclusion, on peut donc faire l'hypothèse d'une place plus grande pour le bénévolat informel, non institué. Cette hypothèse, qu'il conviendrait de confirmer par des analyses sociologiques plus approfondies, correspondrait à la tradition italienne, très spécifique, de la place des solidarités et des coopérations territoriales.

Selon les données de l'Institut National des Statistiques (ISTAT) parues en 2005, 3 chiffres sont à retenir au 31 décembre 2003 :

- 21021 organisations bénévoles, inscrites aux registres régionaux (contre 18000 en 1997),
- 826000 bénévoles (contre 695000 en 1997), côtoyant 12000 salariés (d'où la difficulté de recouper ce chiffre avec le chiffre de 4 millions cité plus haut, il s'agit ici du chiffre des bénévoles au sein des « organisations bénévoles » au sens italien du terme).

La population de 826000 bénévoles est composée pour 54,4%d'hommes et pour 45,6% de femmes :

-22,1% de bénévoles ont moins de 29 ans,
-41,1% sont âgés entre 30 et 54 ans et 36,8% au-dessus de 54 ans.
-52,2% sont des actifs alors que 29 % sont en retraite.
-18,3% sont étudiants, femmes au foyer, demandeurs d'emploi.
-moins de 13% sont diplômés de l'Université, 44,4% ont fait des études dans de grandes écoles et 42,8% ont bénéficié d'une formation plus modeste.

Les bénévoles des organisations bénévoles exercent leurs activités dans les domaines suivants (classés par ordre d'importance décroissant) :
-santé et traitement social (pour 60% des bénévoles),
-art et culture,
-protection civile,
-environnement,
-éducation,

-aide humanitaire et aux réfugiés,
-sport,
-divers
Par ailleurs, en général, les bénévoles sont motivés pour des raisons personnelles, culturelles ou religieuses.
Il est difficile de savoir « quel plus » représente le bénévolat dans le curriculum vitae d'un demandeur d'emploi.

■-PROFIL DES ORGANISATIONS BENEVOLES

Les organisations bénévoles sont relativement jeunes : plus de 60% de celles qui figurent aux registres régionaux sont nées entre 1991 et 2003.
Elles sont encore en majorité implantées dans le nord de l'Italie ; mais la « différence entre le nord et le sud » tend à s'estomper.
Leur effectif est en général d'une vingtaine de personnes. Celles qui regroupent plus de 40 bénévoles restent minoritaires.
Le nombre d'organisations confessionnelles diminue, alors que ces dernières avaient joué un rôle décisif au démarrage du bénévolat.
Les organisations bénévoles sont plus structurées qu'auparavant, mieux organisées en matière de gestion.
On observe l'élargissement de leurs secteurs d'intervention dans tous les champs de la vie sociétale.

La santé et l'assistance sociale ont toujours été et demeurent leur champ d'action par excellence.
Cependant, entre 1995 et 2003, ces secteurs ont légèrement perdu de leur importance au profit de la culture, des loisirs, de la protection civile, de l'environnement.
D'une manière générale, la spécialisation s'estompe ; en 2003 seuls 35% des organisations bénévoles opèrent dans un secteur unique.
Dans leurs équipes de travail se côtoient maintenant bénévoles et salariés Les effectifs de salariés sont en nette augmentation Dans certains cas, ils représentent jusqu'à 25% des ressources humaines de l'organisation.
Les organisations bénévoles ont à faire face à un double problème : renouvellement des équipes et recrutement intergénérationnel.
Globalement, la population bénévole âgée entre 30 et 54 ans est très largement majoritaire par rapport à celle des moins de 30 ans qui n'atteint qu'un peu plus de 20% des effectifs.
Aux deux bouts de la chaîne (jeunes et seniors) le recrutement reste faible.
Les organisations bénévoles travaillent de plus en plus en réseau et ont pour préoccupation de se lier avec des « associations ombrelles ».

Trois exemples illustrant la diversité des organisations bénévoles en Italie :

ARCIRAGAZZI

Créée en 1981, ARCIRAGAZZI est une organisation présente sur tout le territoire italien.
Elle a pour but de valoriser l'enfance, d'optimiser des moments et des espaces privilégiés pour que, ensemble, enfants, adolescents, jeunes et adultes puissent améliorer leur qualité de vie.
A travers le jeu et la pédagogie qui le sous-tend, elle offre aux enfants et aux jeunes des outils de communication qui leur permettent de s'exprimer, de laisser libre cours à leur créativité (comme par exemple un « video-bus » et un « ludo-bus ») de recevoir aussi une éducation civique et culturelle.
A travers ses activités elle
-s'applique à promouvoir la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfance,
-est présente dans diverses instances, collabore notamment avec les autorités locales et régionales italiennes et est reconnue comme interlocuteur officiel des ministères concernés par l'enfance et l'adolescence,
-met en œuvre des plans de formation pour les enseignants, les parents, les acteurs du secteur de l'éducation et de l'emploi des jeunes,
-promeut des initiatives très diversifiées destinées à la rencontre des jeunes et des adultes, des expositions, des spectacles….

IL PONTE

« Le Pont » est né en 1978 de la volonté d'un groupe de bénévoles soucieux d'un service gratuit à autrui, privilégiant l'écoute et la disponibilité.

A l'origine, le Pont avait pour but de prévenir et résoudre des problèmes sociaux liés à des situations difficiles et de mal être.
Avec le temps, ses centres d'intérêt se sont élargis et se sont portés sur les adolescents et leurs cadets.
Sans obédience politique ou confessionnelle, il est ouvert à tous et en contact avec une population très hétérogène : enfants, adolescents, jeunes, familles monoparentales, toxicomanes, alcooliques, prisonniers, anciens détenus, personnes dans le besoin à des titres divers.
Il s'est doté d'outils de recherche et d'étude, en particulier d'un observatoire permanent concernant les mineurs.
Parmi les services rendus sont à citer : l'information, la formation, le soutien scolaire, le soutien psychologique, la réinsertion.

LE GAR Gruppo Archeologico Romano:

Le GAR est une organisation bénévole qui, à travers l'implication participative des citoyens a pour but de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine italien.
Pour ce faire, elle organise de nombreuses activités : conférences, séminaires, voyages d'études, camps d'été pour les plus jeunes ayant pour thème des recherches archéologiques ; elle publie aussi des ouvrages de vulgarisation et des ouvrages scientifiques.

Le GAR est membre du ***GAI « gruppi Archeologici d'Italia »****, créé en 1965, qui vise des buts généraux identiques. Il s'adresse à un public d'adolescents et de jeunes.*
Parmi les nombreuses activités du GAI sont à citer l'information et la documentation, la formation, la surveillance des musées, une active collaboration avec la Protection Civile pour la sauvegarde de biens culturels endommagés par des catastrophes naturelles –tremblements de terre ou inondations- par exemple en Toscane en 1971 ou à Alexandrie en 1998.

■ RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Le bénévolat est reconnu comme un élément fondamental de la construction et du développement de la société civile dont le principal soutien est fourni par le gouvernement au niveau national, régional et local.

La loi encourage le bénévolat et régule les relations entre le gouvernement et les organisations bénévoles.
La loi de 1991 est une loi cadre que les instances régionales interprètent et mettent en œuvre sur leurs territoires respectifs.
Les mécanismes de régulation adoptés par la plupart des autorités régionales sont en étroite corrélation avec les grandes lignes tracées par la loi au niveau national.
Les grandes orientations concernant le bénévolat et la mise en œuvre des politiques sont placées sous la responsabilité du Ministère du Travail et de la Politique Sociale.
Le Ministère de l'Economie et des Finances gère le dégrèvement d'impôts dont bénéficient les organisations bénévoles.
Au sein du Ministère des Affaires Sociales et sous la présidence de son ministre, l'Observatoire National pour le Bénévolat (Observatorio Nationale per il Volontariato) est une instance qui représente la plupart des organisations bénévoles nationales.
Parmi ses activités, cet observatoire publie, tous les deux ans, un rapport sur les tendances lourdes du bénévolat et promeut une conférence nationale sur le bénévolat tous les trois ans.
C'est ainsi qu'à son initiative, pour la quatrième fois, une conférence s'est tenue en 2002 à Arrezo en Toscane pendant trois jours. Elle a réuni environ 8000 participants

Le gouvernement italien apporte son soutien au bénévolat pour :l'organisation de grands événements et de campagnes nationales, la publication de documents officiels, études et recherches, la dispense d'impôts, déjà évoquée, dont bénéficient les organisations bénévoles, l'attribution de fonds régionaux spéciaux au Centri di Servizio il Volontariato (CSV). (voir chapitre IV).

Le site Internet du Ministère du Travail et de la Politique Sociale, dédié aux organisations bénévoles et aux bénévoles potentiels, fournit des informations générales et juridiques sur le bénévolat.
Il est envisagé de développer ce site en publiant, par exemple, une liste exhaustive des organisations bénévoles.

A l'initiative du Ministère des Affaires Sociales, les « états généraux du bénévolat » (ou journée annuelle des bénévoles) ont eu lieu, pour la première fois, à Rome en 2003. Ils ont réuni environ 500 personnes qui se sont exprimées sur une nouvelle loi, ce pour la raison suivante :
L'un des articles de la loi de 1991 fait obligation aux fondations d'origine bancaire de consacrer au moins un quinzième de leurs revenus à des fonds régionaux spéciaux dédiés aux structures qui ont pour but de promouvoir, soutenir et qualifier les actions des organisations bénévoles (CSV).
Or, il s'avère que les besoins des organisations bénévoles ont changé depuis la promulgation de cette loi et qu'un certain nombre d'indicateurs inscrivent ces besoins dans un tout autre contexte que celui de 1991.
En effet, au cours de ces dernières années, les organisations bénévoles se sont de plus en plus affirmées et ont de plus en plus sollicité la reconnaissance des pouvoirs publics :
D'après les chiffres officiels fournis par les régions, le nombre d'organisations bénévoles a augmenté de plus de 56% entre 1997 et 2005.(Par un effet mécanique l'augmentation du nombre d'organisations bénévoles a eu pour conséquence la diminution du nombre de bénévoles par organisation).

En référence à la loi de 1991, spécifiant notamment la création de registres régionaux un grand nombre d'organisations bénévoles ont procédé à leur inscription.
Le nombre de contrats passés entre les pouvoirs publics et les organisations bénévoles a également augmenté. Il est passé de 34% en 1997 à 42% en 2001.
Plus de 80% des organisations bénévoles collaborent, d'une manière ou d'une autre, avec les pouvoirs publics ou reçoivent des subsides des autorités locales.
Les fonds publics sont devenus la principale ressource de plus en plus d'organisations : depuis 1997, la part du budget des associations soutenues par les fonds publics a augmenté de manière significative.
En 2003, 29,8% des organisations bénévoles fonctionnaient avec des ressources totalement privées, pour 35,1% d'entre elles les principales ressources étaient d'origine privées, pour 29,9% elles étaient principalement d'origine publique ; 5,2% ne comptaient que sur les ressources publiques.

En conclusion, aujourd'hui, la question se pose de savoir si les structures bénévoles peuvent à la fois poursuivre une collaboration avec les pouvoirs publics (sous forme de conventions et de financements) et « garder le cap » en termes d'autonomie et d'objectifs.

III-LES JEUNES ET LE BENEVOLAT

Contexte :

En général, on a le sentiment que les jeunes italiens sont peu attirés par les organisations bénévoles.

D'après une récente étude nationale, les valeurs qui comptent aux yeux des jeunes concernent la famille, les amis, le bien être personnel ; ce qui pourrait refléter le goût du confort et un certain conservatisme.
Mais, en même temps, les jeunes, avec la fougue qui leur est propre, expriment de fortes convictions qu'il s'agisse par exemple d'actions à mener en faveur de l'environnement ou contre la guerre, et ce dans différentes couches de la société.
Ils ont une forte perception de leur appartenance au monde et « certains sujets leur vont droit au cœur ».
Malheureusement, les organisations bénévoles ne s'inscrivent pas toujours dans cette perspective. Très schématiquement, certaines d'entre elles sont de petits groupes de personnes qui répondent aux besoins de publics défavorisés dans leurs communautés, avec peu de ressources, peu de reconnaissance de la société, peu de recours.

Une autre enquête menée par SPES auprès d'un millier d'associations, à Rome et dans la région de Lazio, montre que :

- les jeunes sont plus nombreux dans les associations d'une certaine taille (plus de 50 personnes),
- les associations les plus attractives pour les jeunes sont celles dont le Projet concerne l'écologie et la protection civile,
- la plupart des organisations jouent la carte de « l'intergénérationnel » encore que les très jeunes soient souvent absents dans la plupart des organisations et que le peu d'organisations qui s'appuient sur de jeunes bénévoles très souvent excluent les aînés.

Le bénévolat à l'école :

L'expérience prouve que l'école est un lieu privilégié pour faire découvrir le pourquoi et le comment du bénévolat, susciter l'intérêt, la curiosité, le respect.

Dans cette perspective, en 2004, un programme d'envergure nationale, appelé « sportello Scuola et Volontariato » (dont SPES est cheville ouvrière) a été lancé sous les auspices du Ministère de l'Education, l'Université et la Recherche ; ce qui a signifié, au plus haut niveau des structures institutionnelles comme pour les enseignants et les familles que le bénévolat était ainsi reconnu comme un processus d'éducation important.

Cette reconnaissance a produit un effet stimulant et fédérateur auprès de toutes les parties prenantes au programme (les instances officielles à différents niveaux, les écoles et leurs professeurs, les élèves et leurs familles, les organisations de bénévoles).
Il a été observé que c'était en soi un processus du « construire ensemble » avant même le démarrage des opérations.

A Viterbo, premier lieu d'expérimentation de cette opération, à la fin de l'année scolaire, toutes les écoles ont reçu une information et les acteurs du Programme ont été mis en relation.
Les associations ont proposé des activités qui pourraient engager les jeunes dans le bénévolat ; les écoles ont fait leur choix parmi ces différentes propositions ; les unes et les autres ont conjugué leurs efforts pour engager les jeunes à « participer » en suscitant auprès d'eux la fierté d'un engagement collectif, la joie de faire quelque chose d'utile, de faire des découvertes.

De l'avis des protagonistes, il est encore trop tôt pour tirer des leçons de la mise en œuvre du projet qui exige beaucoup d'énergie. Mais d'ores et déjà l'on peut mesurer le rôle capital que

jouent, transversalement, les structures qui facilitent, comme SPES, le rapprochement entre les acteurs.

La distinction entre ***bénévolat*** et ***volontariat*** ayant été soulignée précédemment, l'analyse du volontariat n'a donc pas été considérée comme prioritaire dans cette monographie.
Cependant, avant de conclure ce chapitre consacré aux jeunes, il semble nécessaire d'élargir quelque peu notre champ de vision à travers quelques remarques concernant le volontariat :

En Italie, le volontariat s'est développé ces dernières années, avec plus de bonheur qu'en France, très probablement sous l'impulsion de la loi de 1991.
Selon Unis-Cité, il y aurait 35000 volontaires en Italie, contre quelques centaines en France, hors volontariat international.

Le service volontaire est issu d'associations et d'initiatives citoyennes pour 73 % du total et n'est pas affilié à des organisations nationales
Les étudiants et les chômeurs de moins de 34 ans les dirigent.

Leur principale sphère d'intervention est l'éducation, puis les programmes humanitaires, culturels et sportifs, l'accent étant mis sur les programmes de formation.
Ils ont des liens avec l'Eglise Catholique.

IV- LES ORGANISATIONS DE SOUTIEN AU BENEVOLAT (CENTRI DI SERVIZIO PER IL VOLONTARIATO)

Les « Centri di Servizio per il Volontariato » (**CSV)** ou Centres de Services pour le Bénévolat, sont nés de la loi d'orientation visant le bénévolat (N° 266/991).

Ce sont des instances privées, entièrement dirigées par des bénévoles, qui travaillent dans l'intérêt général.
Ils ont pour mission, comme il a été indiqué précédemment, de *promouvoir, soutenir et qualifier* l'activité bénévole.
(Plus de 80% de leurs activités concernent les organisations bénévoles ; cependant quelques-unes d'entre elles sont tournées vers d'autres organisations à but non lucratif).

Ils fournissent des services très diversifiés aux organisations bénévoles, que ces dernières figurent ou non sur les registres régionaux (voir détails en complément sous la rubrique « Services »).
En résumé :

- ils créent les conditions pour stimuler le développement de la solidarité, promouvoir de nouvelles initiatives bénévoles et renfoncer celles qui existent,

- ils dispensent des conseils et proposent des outils nécessaires à la mise en œuvre de réalisations spécifiques[2],
- ils mettent à la disposition des organisations bénévoles des programmes de formation ; ils diffusent des informations sur les activités bénévoles locales et nationales et fournissent des prestations en termes de logistique (exemples : prêts de matériel pour des manifestations, reprographie, courriel, adresse postale, etc.).

Dans leur conception, les CSV sont apparus comme très novateurs et leur démarrage a soulevé des difficultés. (Quelques régions et provinces autonomes avaient le sentiment que, dans une certaine mesure, leur pouvoir se trouvait affaibli et ils ont contesté la loi. Mais la Cour Constitutionnelle ne leur a pas donné gain de cause).

Rappelons que les CSV sont financés par un fond spécial alimenté par les Fondations d'origine bancaire (ces dernières sont tenues de verser une contribution, soit au minimum un quinzième de leur bénéfice annuel net à l'usage des CSV).
Au total, ce fond spécial s'élève à 54 millions d'euros qui sont ensuite répartis à travers l'Italie (parfois inégalement).

Ce fond spécial régional est géré par un Comité de Gestion composé de 15 membres, représentant les instances concernées, dont le mandat est renouvelable tous les deux ans. Ce Comité de Gestion valide les programmes établis par les CSV et veille à leur bonne exécution.

La majorité des CSV est managée par des réseaux d'organisations bénévoles.

Plus de 4500 organisations bénévoles sont membres de CSV parmi lesquelles près de 500 sont des organisations « ombrelles » (soit au moins 25% du secteur bénévole italien).

Aujourd'hui, 75 CSV sont implantés dans toute l'Italie. Plus de 40% d'entre eux se trouvent dans le nord de l'Italie, 10% d'entre eux sont régionaux ; les autres, qui ont pour champ d'action la Province, sont en général membres d'instances de coordination régionale.

L'instance de représentation nationale des CSV est le « Csvnet ». Cette Fédération Nationale des CSV a pour but :
- un travail en réseau des CSV pour échanger leurs expériences et améliorer leurs services,
- une représentation des CSV auprès des autorités nationales et auprès de l'Association Nationale des Fondations d'origine bancaire.

Enfin tous les CSV managent de manière autonome des structures locales.

La plupart des employés qui travaillent dans les CSV (dirigeants, opérationnels et consultants) ont acquis leur expérience dans le troisième secteur.
Parmi les équipes on trouve aussi des bénévoles et des jeunes qui accomplissent leur service civil national.
-plus de 500 employés ont un contrat à durée indéterminée (ce qui correspond, compte tenu des temps partiels, à 300 temps pleins),
-on dénombre 57% de femmes et 42% d'hommes,

[2] (1) C'est ainsi que l'étude « Volunteering across Europe » a été réalisée à l'initiative de SPES, Centro per il Volontariato del Lazo. Ce CSV travaille pour 1245 organisations, emploie 27 personnes (dont 7 à plein temps) et bénéficie de la collaboration de 25 bénévoles. En 2004, son budget annuel était de 1 161 350 euros.

-57% de cette population possèdent des diplômes universitaires, 41% sont diplômés de grandes écoles,
-170 personnes ont un contrat à durée déterminée pour effectuer une mission spécifique ; 58% sont des femmes et 42% sont des hommes ; 71% sont des universitaires et 28% sortent de grandes écoles.

Vis-à-vis des pouvoirs publics, les CSV cultivent la transparence et plus de la moitié d'entre eux se dotent d'outils à cet effet (règlements, chartes, etc…).
Ils sont invités, au niveau de leur coordination nationale à adopter le système de comptabilité sociale pour identifier les objectifs, élaborer des stratégies, développer les relations avec les interlocuteurs institutionnels.

Beaucoup de centres, enfin, sont engagés dans une démarche qualité en vue d'une certification et souhaitent disposer de repères clairs pour évaluer l'impact des CSV sur le développement du bénévolat en Italie.

SERVICES DES CSV :

Chaque CSV offre un panel de services qui lui est propre, ce en fonction des organisations membres et de la nature des besoins locaux.
Néanmoins, l'unité est maintenue dans le respect des champs d'intervention.

En trois ans , entre 2001 et 2003, le nombre de ces services a considérablement augmenté.
En 2003, près de 71000 organisations bénévoles (déclarées ou non aux registres régionaux) et plus de 1455 bénévoles à titre individuel ont bénéficié des services des CSV. D'autres structures, mais dans une plus faible mesure, en ont aussi profité.
Au total les CSV ont fourni près de 100 000 « prestations ».

Consultations et conseils :
Ils comprennent l'information, l'orientation et l'assistance pour « *être bénévole et faire du bénévolat* ».
Le conseil prend toute son importance dans la phase de création d'une organisation bénévole.
Il s'avère utile pour aider les organisations bénévoles à maîtriser des problèmes d'ordre juridique et fiscal, les aider dans la recherche d'aide financière, le management des ressources humaines, etc.

Formation :
En 2003, 1800 séminaires ont eu lieu et 23000 stagiaires en ont bénéficié.
La formation est le type de « service » le plus répandu et elle permet d'engager fortement les bénévoles vis-à-vis des organisations.
Est à noter la co-production d'actions formatives : la moitié des sessions est née soit à l'initiative des organisations bénévoles, soit à celle des réseaux locaux..

Information :
L'objectif du service « information » est double :

-informer les organisations bénévoles *vite et en direct* en sorte qu'elles puissent réagir au moment voulu,

- diffuser l'information concernant les initiatives prises par les organisations afin de sensibiliser au maximum le grand public à la connaissance du bénévolat et de ses valeurs.

Promotion du bénévolat :
« *Pour donner un avenir aux organisations et renforcer une citoyenneté active* »

Un certain nombre de services produisent du lien et innervent les centres :
Rencontres et conférences campagnes promotionnelles, expositions, manifestations sportives, activités menées, en coopération avec les écoles. (en 2003, près d'un tiers des actions promotionnelles visaient les écoles et les jeunes).

V- EN CONCLUSION, LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS A RETENIR :

Si on prend quelque recul par rapport aux informations qui ont pu être recueillies, quatre points clés se dégagent :

1-La complexité des structures italiennes, parce qu'elle ne nous est pas familière, brouille quelque peu les points de repère auxquels les Français sont habitués pour évaluer le bénévolat et ne permet pas de mesurer d'emblée le poids que pèse réellement celui qui a cours chez nos voisins.

Les statistiques témoignent d'un bénévolat institué bien inférieur à celui de la France. Mais pour se faire une idée plus juste du dynamisme du bénévolat en Italie, il conviendrait de prendre en compte l'exercice d'un bénévolat informel, sous tous ses aspects, que l'on sait être important, plus important sans doute qu'en France, mais qu'on ne peut pas chiffrer.

2-Dans un autre champ, le volontariat fait florès si on le compare à ce qu'il représente pour le moment en France.

3- A partir du concept original des CSV, l'Italie s'est dotée de centres de ressources, destinés à vivifier le bénévolat dans toutes ses composantes, dont la pérennité est protégée par des fonds spéciaux inscrits dans une loi cadre.

4-Les organisations bénévoles, les CSV et, plus globalement, l'ensemble des acteurs du bénévolat s'attachent à travailler de plus en plus en réseaux, à rechercher la transparence, l'efficacité, la diversification et la qualité des services rendus.

COORDONNEES UTILES :

www.fivom.it
www.volontariato.lazio.it
« Survey on volonteering policies and partnership in European Union" (C.I.V.I.Q.) 2004
"Volonteering across Europe" (S.P.E.S) 2005